



Accident suivi d agression

Par **CHOUPINETTE14**, le **25/01/2011** à **18:00**

Bonjour,

nous sommes convoqué au tribunal pour ls faits suivants :

Au mois de sept, mon ami rentra en voiture de son travail quand un scooter le suit en voiture et sur une voie a sens unique se place a hauteur de mon ami pour l insulter a propos d une priorite que ce dernier lui aurai grillée. A la suite le scooter double dans cette rue mon ami pour ce placer devant le vehicule et au moment ou la voie se dégage, le scooter fait mine de s engager, mon ami accélère à la suite et percute le scooter sans aucun dommage corporel.mon ami sors de son véhicule pour constater les dégats et a ce moemnt la le conducteur du scooter lui porte un coup a la tête avec son casque. Ils en viennent au mains, Mon ami se défendant en lui donnant un coup de poing, dans la bagarre, l'autre personne fait chuter mon ami qui perd connaissance et continue a le frapper par la suite.

mon ami a eu 1 jour d itt et l'autre conducteur 3 jours. les 2 ont porté plainte en tant que victime. Malheureusement aucun témoin n'a vu le premier coup que le conducteur du scooter a porté. quelles sont les suite ? que va t il se passer au niveau procédure et poursuite. Je précise que les services de gendarmerie ont préciser que le conducteur du scooter était bien connu de leur services pour des faits similaires et il aurai d'ailleur deja eu une peine de prison pour ces motifs.

quels sont nos recours sachant qu'il n'y a aucun témoin pour désigner clairementl agresseur, mais qu'il y aurai des personne qui ont confirmer que le conducteur du scooter a frapper mon ami a terre inconscient ?

Par **corima**, le **25/01/2011** à **22:54**

Si l'homme au scooter est déjà connu pour des faits similaires, il y a de grande chance pour que votre ami soit reconnu comme la victime.

Ce sera parole contre parole, mais si vous pouvez avoir des témoins qui confirment que cet homme continuait à frapper votre ami à terre alors qu'inconscient, ce sera une charge supplémentaire contre lui. Il faut déjà être hargneux et violent pour faire une chose comme ça, et surtout pas courageux...

Par **CHOUPILETTE14**, le **26/01/2011** à **08:55**

bonjour

et merci pour votre réponse, je voulais savoir le conducteur du scooter a pris un avocat est il préférable d'en faire de même ?

Par **mimi493**, le **26/01/2011** à **10:05**

c'est toujours mieux au pénal, surtout si en face il y en a déjà un